



APPEL A PROJETS 2024

Depuis son précédent appel à projets en 2020, **le fonds de dotation Neuroglia a pu financer 5 projets de recherche en neurosciences**, sur des sujets variés comme une thérapie comportementale innovante pour traiter les troubles du spectre de l'autisme, ou bien l'usage d'imagerie de pointe pour observer l'évolution du développement neuronal et mieux comprendre des pathologies de neurodégénérescence.

Notre équipe souhaite poursuivre cet élan en organisant un **nouvel appel à projets pour 2024**. Le but est d'encourager les **avancées médicales et scientifiques dans les neurosciences**, afin d'**améliorer les conditions de vie des patients**.

Les projets soumis peuvent être appliqués à **[tout type de pathologie dans le domaine des neurosciences](#)**.

Une attention un peu plus particulière sera cependant accordée à des projets portant sur les sujets suivants :

- Approches innovantes dans le traitement des maladies de **Parkinson / Sclérose Latérale Amyotrophique / Huntington** et **pathologies rares**
- Développement de **solutions de suppléance**, notamment les dispositifs médicaux
- Étude de solution pour une meilleure **gestion de la douleur**
- Évaluation du rôle des **facteurs génétiques et environnementaux** sur l'apparition des maladies neurologiques, et sur leur évolution

Fonds de dotation Neuroglia

Type de financements

Le financement peut s'échelonner sur une période de 1 à 3 ans.

Cela peut couvrir :

- Financement de personnel, **doctorants ou post-doctorants** (pas de personnels permanents - statuts de fonctionnaire ou CDI).
- Mise en place et suivi d'**essais cliniques**
- **Équipements et matériels spécifiques** (ordinateurs et matériel standard exclus)
- **Bourses de recherche** pour les internes en médecine

Enveloppe : **entre 30 et 100 k€ annuel par projet.**

Critères d'éligibilité

- Le projet doit être porté par un titulaire permanent d'un **organisme français public ou privé à but non lucratif** : INSERM, CNRS, INRIA, CEA, INRA, universités, CHU...
- Une part de l'étude peut être sous-traitée par le porteur du projet (à une hauteur maximale de 20% du financement)
- Des frais de gestion peuvent être envisagés s'ils ne dépassent pas 7% du total financé

Critères d'évaluation

Les dossiers sont soumis à l'avis de notre **conseil scientifique**. Les critères d'évaluation sont principalement : la **qualité scientifique** du projet et son caractère **innovant** – la **capacité et l'organisation** de l'équipe – les potentielles **retombées à moyen terme** sur la santé des patients – la **clarté** du projet et la **capacité de vulgarisation** du porteur.

Procédure pour la soumission et l'évaluation des candidatures

- Phase 1 de pré-sélection :

Téléchargez le dossier d'intention à compléter sur <http://www.fonds-neuroglia.fr>

Envoyez-nous votre candidature par e-mail : contact@fonds-neuroglia.fr

- Phase 2 :

Un dossier détaillé devra être transmis par les équipes ayant été pré-sélectionnées. Une trame sera mise à disposition sur le site web de Neuroglia en temps utile.

Phase 1 - présélection

Date limite de soumission des lettres d'intention : 02 / 02 / 2024



Publication des projets pré-sélectionnés : 15 / 03 / 2024

Phase 2 - sélection

Date limite de soumission des projets détaillés : 26 / 04 / 2024



Publication des projets sélectionnés : 28 / 06 / 2024

Une convention avec le porteur de chaque projet sélectionné sera alors mise en place, et tous les projet sélectionnés devront débuter au plus tard fin janvier 2025.